



Conseil d'Administration du 16 Janvier 2025

L'ordre du jour est le suivant :

- **Administration de la SEM Énergies 22 :**
 - Approbation du conseil d'administration du 27 Novembre 2024
 - Constatation de la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital
 - Modification corrélative des statuts,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
 - Avenant Avance de frais : Augmentation du montant
 - Valorisation d'excédent de trésorerie

- **GNV**
 - Etude de rachat des stations KarrGreen

- **Eolien:**
 - Révision du pacte d'associés LANCART Energie

- **Questions diverses**

1. Administration générale

1.1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 27 Novembre 2024

Cf pièce jointe : 1A Procès-verbal du 27 Novembre 2024

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 Novembre 2024, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 Novembre 2024 en annexe.

1.2. Constatation de la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital

Cf pièce jointe 1B : 2^{ème} résolution dans Proposition textes de résolutions FITECO

1.3 Modification corrélative des statuts

Cf pièce jointe 1B : 3^{ème} résolution dans Proposition textes de résolutions FITECO

1.4 Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Cf pièce jointe 1B : 4^{ème} résolution dans Proposition textes de résolutions FITECO

1.5. Avenant Avance de frais : Augmentation du montant

Cf pièce jointe 1C : -Avenant N°2 – Note de frais

Pour rappel, une délibération avait été prise lors du Conseil d'administration du 29 Novembre 2023 pour la mise en place de l'avance de frais de 500 € pour certains agents par l'intermédiaire d'un avenant au contrat de travail.

A ce jour, ce montant semble trop juste, il est proposé d'augmenter le montant à 1000€ et de régulariser le montant par un nouvel avenant pour les agents concernés.

L'agent signera une attestation sur l'honneur à la réception de la nouvelle avance

➔ Avis du Conseil d'Administration

Projet de délibération :

- a) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 approuve-t-il l'avance de frais fixée à 1000€ ?*
- b) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 approuve-t-il cet avenant N°2 et l'attestation sur l'honneur ?*
- c) *Le Conseil d'administration de la SEM Energies 22 autorise t'il Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire ?*

1.6. Valorisation d'excédent de trésorerie

Cf pièce jointe 1D : Présentation des offres

Conformément à l'avis du conseil d'administration du 27/11/2024, la SEM ERNERGIES 22 a procédé à une consultation des différents partenaires pour la valorisation des excédents de trésorerie selon les éléments suivants :

Objet : Sélection d'un partenaire pour la gestion de placements financiers

Contexte : Dans le cadre de la gestion de notre portefeuille d'investissements, nous recherchons une entreprise spécialisée pour optimiser le rendement de nos fonds.

Montant à investir : 2,5 millions € (avec une marge de 10%) en capital garanti.

Dont 1.5M€ disponible à 3 mois. *

Le reste 1M€ étant disponible à 30 jours. *

(*Cette indication est facultative en cas de rendement plus élevé sur d'autres échéances)

Critères de sélection :

1. Stratégie d'investissement : Détails sur les approches (actions, obligations, immobilier, etc.).
2. Performance passée : Historique des rendements.
3. Frais de gestion : Structure des frais et commissions.
4. Taux d'intérêt / Rendement attendu.
5. Flexibilité sur la durée et les conditions de retrait.
6. Sécurité du placement (notamment la notation des émetteurs si des instruments de crédit sont choisis).

Critères d'évaluation : Les propositions seront évaluées sur la base des critères de sélection mentionnés ci-dessus, ainsi que sur la capacité à répondre aux besoins spécifiques de notre organisation.

Cette consultation a permis de recevoir différentes offres présentées sur la synthèse en annexe. Ces dernières seront réactualisées 72 heures avant le conseil d'administration qui statuera.

En l'état actuel des résultats de la consultation, le prestataire le plus intéressant serait PANDAT FINANCE. Le conseil d'administration est informé que l'offre la plus intéressante sera déterminée lors de la consultation pré-conseil des offres retenues.

→ Avis du Conseil d'Administration

- a) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 est-il favorable à l'attribution du placement des excédents de trésorerie au mieux disant de la consultation ?*
- b) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 autorise t'il Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire ?*

2.GNV

2.1 Etude de rachat des stations KarrGreen

Le Conseil d'Administration est informé que Karrgreen, le principal concurrent sur le territoire est officiellement en liquidation judiciaire le 18/12/2024 dans son ensemble.

Les stations construites vont être mises aux enchères avec un prix de départ à 80K€.

Il peut y avoir un intérêt pour BMGNV de racheter certaines stations :

- Station de Ploermel
- Station de Pontivy
- Station de Plouerdern

Le libellé des ventes porte sur les « fonds de commerce installation et exploitation » avec un dépôt d'offre le 4 mars 2025.

Le fonds de commerce comprend les éléments corporels installations et matériels et les éléments incorporels, clientèle et autres éléments.

➔ Avis du Conseil d'Administration

- a) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 autorise-t-il le rachat de certaines stations Karrgreen ?*

- b) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 autorise t'il Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire ?*

3. Eolien

3.1 Révision du pacte d'associés LANCART Energie

Début décembre 2024, la commune de Mérillac a exprimé sa volonté de rentrer au capital de la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) de LANCART Energie dont la SEM Energies 22 détient 20% et dont le permis de construire est en cours d'instruction depuis fin juin 2024.

Les actionnaires sont invités à se prononcer en faveur de la cession de 5% des parts de la SEM Energies 22 de la SEPE de LANCART Energie à la commune, ainsi qu'aux démarches administratives qui en découlent.

→ Avis du Conseil d'Administration

Projet de délibération :

- a) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 est-il favorable à la cession de 5% des parts de la SEM Energies 22 à la Commune de MERILLAC ?*
- b) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 autorise t'il Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire ?*

4. Questions Diverses

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un administrateur.